

**CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**

☎ 01.74.60.51.00

Heures d'ouverture : de 9 h à 12h et de 13h30 à 16h

**SERRIS**

Parc d'activité du Val d'Europe  
1 avenue Johannes Gutenberg – CS 70045  
77776 MARNE-LA-VALLEE Cedex 4  
(fermé le jeudi après-midi)

**DAMMARIE LES LYS**

297 rue Rousseau Vaudran  
CS 40971  
77198 DAMMARIE LES LYS Cedex  
(fermé le mercredi après-midi)

**MICRO ENTREPRENEUR**

**(Demande d'immatriculation au RCS d'une personne exerçant déjà une activité commerciale relevant du régime micro social simplifié)**

**IMPORTANT**

*Votre activité est-elle réglementée ?*

**<https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/activites-reglementees>**  
**[www.quichet-entreprises.fr](http://www.quichet-entreprises.fr)**

***Assurez-vous d'avoir effectué au préalable la photocopie des documents lorsqu'une copie est demandée.***

***Le formulaire déclaratif est rempli par vos soins sous votre responsabilité.***

***Tout dossier incomplet ne pourra être traité en l'état.***

***Le défaut de pièces ou informations manquantes relève de votre responsabilité.***

**PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE POUR L'IMMATRICULATION  
AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES  
Art L123-1 et suivants – R123-1 et suivants du Code de Commerce**

- ◆ Deux exemplaires de l'imprimé « R CMB MICRO ENTREPRENEUR » remplis et signés en original
- ◆ Un original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (nom de naissance et prénoms du père et de la mère)
- ◆ Le cas échéant, une copie du contrat d'appui au projet d'entreprise pour la création ou le récépissé d'une activité économique (CAPE)
- ◆ **Si de nationalité française :**
  - Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité  
(ou extrait d'acte de naissance si la pièce d'identité n'est plus en cours de validité)
- ◆ **Si de nationalité étrangère :**
  - Ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne :***
    - Une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité
  - Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andore ou Monaco :***
    - Une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité
  - Ressortissants algériens :***
    - Une copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
  - Pour les autres ressortissants étrangers (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE)***
  - Personne résidant sur le territoire français**
    - Une copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité ou une carte de séjour en cours de validité portant mention « commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » ou « compétences et talents »
  - Personne ne résidant pas sur le territoire français**
    - Une copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

NB : si l'adresse personnelle n'est pas à jour sur le titre de séjour, joindre la copie d'un justificatif d'adresse personnelle

- ◆ **Pour les personnes mariées sous un régime de communauté légale ou conventionnelle :**
  - Un exemplaire de l'attestation de délivrance de l'information donnée par le commerçant à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession, sur les biens communs
- ◆ **Pour les personnes mariées avec un contrat de mariage :**
  - **Pour le greffe du tribunal de commerce de Melun**, joindre une copie complète du contrat avec la mention « copie certifiée conforme à l'original » + signature + la copie du livret de famille justifiant du mariage et indiquant la déclaration d'un contrat de mariage

**SI LE CONJOINT EST DECLARE CONJOINT COLLABORATEUR**

- ◆ Pour le conjoint marié, original ou copie de l'extrait de l'acte de mariage ou copie du livret de famille ou original de l'extrait d'acte de naissance portant la mention du mariage + copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

- ◆ Pour la personne liée par un pacte civil de solidarité (PACS) avec le commerçant : copie du livret de famille avec la mention du PACS, ou certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance ou original ou copie de l'extrait d'acte de naissance portant la mention du PACS + copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

## **POUR LE LOCAL ET/OU LE FONDS DE COMMERCE**

### **1. Si création du fonds de commerce ou installation de l'entreprise au domicile personnel (justificatif par tous moyens)**

Soit : **Copie de facture** d'eau, ou facture d'électricité, ou facture de téléphone fixe, ou quittance de loyer, ou dernier avis de taxe foncière, ou si hébergé : attestation d'hébergement et quittance de l'hébergeur...

Soit : Copie de la convention d'occupation immobilière, copie du bail à construction, copie du bail commercial, copie du contrat de sous-location, copie du contrat de domiciliation commerciale, copie de l'acte d'acquisition du droit au bail, copie du contrat de crédit-bail, attestation de mise à disposition originale signée par le propriétaire des murs si le droit au bail n'est pas cédé, attestation de mise à disposition originale signée par le propriétaire du fonds si le droit au bail est cédé avec le fonds, copie du titre de propriété ou attestation notariée, copie de votre engagement de location (bail civil)..

**Pour le greffe du tribunal de commerce de Melun**, joindre une attestation de mise à disposition signée en original par l'entrepreneur lorsque l'entreprise est installée à son domicile (y compris en cas d'hébergement)

### **2. Si achat du fonds de commerce ou apport**

- Une copie de l'acte d'achat ou d'apport enregistré par le service des impôts des entreprises
- + Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- + Une copie du journal d'annonces légales publiant l'achat ou l'apport ou la demande de parution accompagnée du texte indiquant le nom du journal et la date de parution

### **3. Si location-gérance du fonds de commerce ou gérance mandat**

- Une copie du contrat de location-gérance ou du contrat de gérance-mandat enregistré par le service des impôts des entreprises si le contrat est à durée indéterminée
- + Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local (Cf.1)
- + Une copie du journal d'annonces légales publiant la location-gérance ou la gérance-mandat ou la demande de parution accompagnée du texte indiquant le nom du journal et la date de parution

### **4. Si donation**

- Une copie de l'acte de donation
- + Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif d'occupation du local

### **5. Si dévolution successorale**

- Une copie de l'acte de notoriété ou copie de l'acte d'inventaire
- + Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif d'occupation du local

## **POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE**

- Une copie de l'attestation d'élection de domicile émise par le CCAS ou le CIAS ou une structure agréée pour la nouvelle adresse



- Le titre de circulation en cours de validité délivré par la Préfecture ou la Sous-Préfecture dont dépend la commune de rattachement (à restituer)

## SI L'ACTIVITE EST REGLEMENTEE AU REGARD DU RCS

◆ Pièce(s) justificative(s) relatives à l'exercice de l'activité  
.....

### OBSERVATIONS

◆ Dépôt par un mandataire : **pouvoir** signé en original

### COÛT de l'immatriculation au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) : règlement par chèque uniquement à l'ordre du greffe du tribunal de commerce

<b>Gratuit</b>	Création
<b>2,82 €</b>	Achat, donation, toute mutation onéreuse, location-gérance, gérance-mandat
<b>8,45 €</b>	Dépôt en annexe du RCS de la déclaration du conjoint commun en biens

### PRESTATIONS CFE

Votre CFE vous propose deux prestations :

#### CFE + : 70 euros

Une assistante en formalités vous aide et vous accompagne dans la constitution de votre dossier de formalités. Elle est votre interlocutrice privilégiée et reçoit votre demande soit par courrier soit dans le cadre d'un entretien.

Cette assistante :

- établit un diagnostic personnalisé de votre situation pour optimiser les formalités à réaliser,
- contrôle la cohérence entre les informations déclarées et la situation de votre entreprise,
- examine la conformité des pièces justificatives demandées,
- saisit la déclaration en votre présence ou vous envoie par courrier les liasses à signer,
- vous remet (ou vous envoie) immédiatement un récépissé de dépôt et le double de votre déclaration,
- transmet votre dossier aux organismes destinataires concernés par votre déclaration,
- assure un suivi en cas de difficulté.

#### Prestation de base

Si vous n'optez pas pour une prestation d'appui à la formalité, vous envoyez ou déposez votre dossier constitué par vos soins sans assistance du CFE. Le CFE assure son traitement dans le strict respect des conditions réglementaires.

Ce service de base est gratuit.

Son coût est pris en charge par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne. Seuls sont dus les frais pour le registre du commerce et des sociétés.